

## À propos de notre Code de conduite des fournisseurs

Interfor apprécie ses fournisseurs et leur contribution à nos succès. Nous déployons tous les efforts nécessaires afin d'exercer nos activités avec des fournisseurs qui partagent notre engagement envers la durabilité.

Le présent Code de conduite (« **Code des fournisseurs** ») est une extension du [Code de conduite et d'éthique](#) (« **Code** ») d'Interfor et des politiques de la Société. Il reflète nos valeurs et les attentes que nous avons envers nos fournisseurs, nos entrepreneurs, nos agents, nos consultants et nos partenaires, ainsi que leurs employés, directeurs et dirigeants respectifs (collectivement « **Fournisseurs** »). Il confirme également l'engagement d'Interfor envers ses fournisseurs à maintenir un haut niveau de conduite éthique et légale dans tout ce que nous faisons.

### Conformité juridique

Interfor s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables partout où nous exerçons nos activités. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs se conforment également à toutes les lois et à tous les règlements applicables, et qu'ils ne commettent ni n'approuvent d'actes illégaux et n'ordonnent à personne de le faire. Lorsque les lois et les règlements sont incohérents ou différents, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs se conforment aux normes les plus élevées.

### Santé et sécurité

Chez Interfor, notre objectif est que tous retournent au domicile en toute sécurité. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs partagent notre engagement à offrir un environnement de travail sain et sécuritaire où la sécurité est la priorité absolue. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs :

- exercent leurs activités conformément en respectant les lois et règlements en matière de santé et de sécurité;
- reconnaissent la santé et sécurité comme un droit et une responsabilité sans compromis pour toute la main-d'œuvre;
- s'efforcent continuellement à créer un milieu de travail exempt de blessures et de maladies;
- fournissent à sa main-d'œuvre les conseils et la formation nécessaires en matière de santé et de sécurité afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur bien-être;
- collaborent avec Interfor pour améliorer la santé et la sécurité de toutes les personnes sur tous les sites Interfor auxquels elles ont accès.

### Droits de la personne

Interfor respecte la dignité, le bien-être et les droits de la personne de notre main-d'œuvre, du personnel de notre chaîne d'approvisionnement et des collectivités locales. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs :

- respectent toutes les lois et tous les règlements pertinents;
- traitent chaque personne avec respect sans faire de discrimination fondée sur la race, l'ethnicité, la nationalité, l'origine ou le patrimoine autochtone, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, le handicap ou tout autre motif protégé;

- offrent un milieu de travail respectif et inclusif, exempt de harcèlement;
- interdisent le travail forcé, le travail des enfants ou les activités criminelles comme le trafic de drogues, le terrorisme, le passage de clandestins et la contrebande;
- reconnaissent et respectent les droits des travailleurs, y compris la liberté de réunion et d'association pacifiques, la négociation collective, les heures et les conditions de travail équitables et la rémunération équitable;
- respectent les droits des peuples autochtones, notamment en établissant des relations proactives et mutuellement bénéfiques, en menant des consultations inclusives et en cherchant à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de ces communautés.

### **Environnement**

Interfor adhère à des normes environnementales de calibre mondial et s'engage à assurer une intendance responsable de l'environnement. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs se conforment à toutes les lois et à tous les règlements environnementaux applicables et mènent leurs activités en faisant preuve de responsabilité sociale et environnementale. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs :

- minimisent leur impact sur l'environnement et s'efforcent d'améliorer continuellement la performance environnementale;
- mettent en œuvre des systèmes de gestion environnementale et offrent aux employés une formation sur les pratiques de travail respectueuses de l'environnement;
- gèrent les risques et les possibilités liés au climat en s'adaptant aux répercussions actuelles et prévues des changements climatiques;
- discutent avec nous des enjeux environnementaux, y compris travailler avec nous pour comprendre et quantifier les répercussions liées à la chaîne d'approvisionnement, comme les émissions de carbone et l'utilisation de l'eau.

Interfor s'engage à gérer sa chaîne d'approvisionnement en bois rond afin d'éviter de se procurer du bois produit ou commercialisé illégalement ou provenant de zones vulnérables aux pratiques forestières non durables. Des engagements supplémentaires d'Interfor concernant l'approvisionnement en bois et en fibre de bois, y compris l'évitement de sources controversées, sont abordés dans notre [Politique sur la chaîne de possession du PEFC et de SFI](#).

### **Lutte contre la corruption**

Interfor s'attend à ce que ses fournisseurs mènent leurs activités de façon éthique et transparente. Nous demandons à nos fournisseurs de respecter toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Nous interdisons l'utilisation de pots-de-vin, de ristournes ou de toute autre pratique contraire à l'éthique pour obtenir un avantage commercial.

### **Cadeaux et divertissements**

Interfor déconseille de donner ou d'accepter des cadeaux ou des divertissements qui dépassent la valeur nominale. La valeur nominale désigne généralement les cadeaux qui sont relativement peu coûteux, donnés ouvertement et de façon transparente, qui n'impliquent pas d'argent ou d'instruments négociables et qui sont peu susceptibles d'être

perçus comme influençant de façon excessif le bénéficiaire. Nous et les membres de notre famille immédiate n'acceptons pas de cadeaux ou de divertissements d'une valeur supérieure à la valeur nominale d'un fournisseur, d'un entrepreneur ou d'un client Interfor, sauf si :

- l'échange est conforme aux pratiques commerciales locales acceptées (comme les cultures étrangères);
- un but commercial clair et légitime a été défini pour l'échange;
- l'approbation préalable a été obtenue de l'usine, du directeur général ou du vice-président approprié.

### **Confidentialité et protection des renseignements personnels**

Interfor exige que les fournisseurs gardent strictement confidentielles toutes les informations fournies dans l'exercice de leurs fonctions et d'utiliser ces informations uniquement dans le cadre de leurs fonctions pour Interfor. Les renseignements confidentiels sont définis comme toute information exclusive, stratégique, technique, commerciale ou personnelle qui n'est pas accessible au public. Lorsque les fournisseurs traitent des renseignements personnels confidentiels dans l'exécution de services en notre nom, nous exigeons qu'ils s'assurent que ces renseignements sont protégés contre toute divulgation non autorisée et qu'ils sont adéquatement protégés.

Les fournisseurs doivent démontrer des normes et des pratiques exemplaires appropriées de l'industrie en matière de contrôles de la sécurité des données pour s'assurer que tous les renseignements sont protégés et sécurisés contre les dommages et l'utilisation non autorisée. Des procédures de sécurité informatique supplémentaires sont traitées dans notre Contrat d'utilisation des ordinateurs.

### **Conformité**

Interfor se réserve le droit de résilier tout accord avec un fournisseur en cas de non-respect du Code de conduite des fournisseurs.

### **Engagement d'Interfor**

Interfor s'engage à maintenir un niveau élevé de conduite éthique et juridique dans tout ce que nous faisons. Cela comprend les engagements suivants envers nos fournisseurs :

- nous respecterons toutes les lois et tous les règlements;
- nous dirigerons nos activités avec honnêteté et intégrité, et ne ferons pas de remarques fausses ou trompeuses sur les fournisseurs, leurs services ou leurs produits;
- nous n'utiliserons pas de pots-de-vin aux employés des fournisseurs pour obtenir des prix favorables;
- nous protégerons les renseignements confidentiels de nos fournisseurs.

### **Signaler une préoccupation**

La [Politique de dénonciation](#) d'Interfor vise à encourager et à permettre aux employés et à d'autres, y compris nos fournisseurs, de soulever des préoccupations concernant les violations ou les violations présumées du Code de conduite d'Interfor sans crainte de représailles.

Aucune personne signalant de bonne foi une violation ou une violation présumée du Code ne doit subir du harcèlement, des représailles ou des conséquences négatives liées à son contrat ou à son travail avec Interfor.

Nous fournissons une ligne téléphonique confidentielle et une adresse courriel de dénonciation pour les employés, les fournisseurs et le grand public afin de soulever des préoccupations liées aux violations potentielles du présent Code, du Code de conduite d'Interfor, de toute politique de la Société ou de la loi.

Les employés des fournisseurs sont encouragés à travailler par les canaux de dénonciation de leur propre société pour résoudre les problèmes d'éthique et de code de conduite au sein de leur propre société.

Si vous avez des raisons de croire qu'un employé d'Interfor a violé ou pourrait violer une loi, le Code de conduite d'Interfor ou les politiques d'Interfor, vous devez signaler cette information immédiatement par l'une des méthodes suivantes :

- en faisant un signalement auprès d'un gestionnaire d'Interfor;
- en téléphonant à notre ligne d'appel confidentielle pour les dénonciateurs (1 844 449-9988 sans frais à partir de l'Amérique du Nord ou au +1 604 681-2175 dans le monde) et en laissant un message vocal;
- en envoyant un courriel à [whistleblower@interfor.com](mailto:whistleblower@interfor.com), et notre avocat général se chargera de faire le suivi des communications reçues.

Les violations ou les violations présumées du Code peuvent être soumises de façon confidentielle ou anonymes. La Société traitera toutes les communications en vertu de la Politique de dénonciation de façon confidentielle, sauf dans la mesure nécessaire pour mener une enquête complète et équitable.